



Question sur la séparation de corps.

Par **yanmes**, le **20/04/2009** à **11:13**

Bonjour,

Je voudrais savoir qu'elle est la démarche pour être séparé de corps et qu'elle est la démarche pour être séparé de biens?

En effet, étant marié depuis 12 ans et connaissant des difficultés de couple je voudrais ou divorcer à l'amiable, (mais il faut passer devant un juge et il faut des délais importants alors que je dois partir travailler à l'étranger dans 3 mois et ce, pour 3 années), ou me séparer de corps et de biens.

Pour finir, si je décide de partir avec ma femme à l'étranger et que ça va pas la bas, est-ce que je peux divorcer à l'amiable avant de partir mais rester avec elle? et le cas où ça se passe mal, il nous restera plus qu'à se séparer physiquement.

J'espère en savoir un peu plus sur ces sujets car à vrai dire, je sais pas trop quoi faire....

Merci

Bien à vous

Yan

Par **Marion2**, le **20/04/2009** à **11:52**

Bonjour,

Que ce soit pour un divorce ou pour une séparation de corps, il faut passer devant le juge.

Cordialement.